Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-GIZG BLEU ET BLANC	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	FFCAM	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
5/11/2021	refuge la Lavey	Champhorent		1		descente du groupe électrogène et descente des reliquats des déchets de cet été
						COPIE au secteur OISANS

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Sous réserve que les déchets soient évacués immédiatement par la FFCAM.
Si il y a un stockage sur la DZ au parking ou en bord de route, il y aura verbalisation

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **646 / 2021**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **4/11 / 2021**

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint

Thierry DURAND